

Conseil Municipal du 7 février 2023 Procès-verbal

Date de convocation : 1 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 22

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 1 février 2023 à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
S'est réuni à la du conseil en séance
Ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAUULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, LEPROUST Milène, Emmanuelle LEROUX, Mélanie MACE, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Philippe CHARPENTIER donne pouvoir à Yvette BULOUP, Léa GUYON donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Laurent MAILLARD donne pouvoir à Stéphane FOUQUET

Absents excusés : Néant

Absents non représentés : Néant

Gaëtan RENAULT est désigné secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT constate le quorum.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent. Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 : Installation d'un conseiller municipal

Madame Chloé ROGARD a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale par courrier en date du 3 janvier 2023. La procédure pour son remplacement a été mise en place conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code électoral notamment son article L.270 (« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »). Le candidat venant sur la liste immédiatement après est Madame CLEMENCE Amandine qui a accepté de siéger en date du 17 janvier 2023.

Le conseil municipal procède à l'installation de Madame CLEMENCE Amandine. Anthony TRIFAUT souhaite la bienvenue à Amandine CLEMENCE au sein de cette assemblée.

Rapport n°2 : Remplacement d'un conseiller municipal

Monsieur Stéphane GEORGET a fait part de sa démission de sa fonction de conseiller municipal par courrier en date du 3 janvier 2023. La procédure est en cours pour son remplacement conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code électoral notamment son article L.270 (« *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* »).

Pour le remplacement de Monsieur Stéphane GEORGET, le candidat venant sur la liste immédiatement après, et remplissant les conditions pour siéger à la communauté de communes, est Monsieur Éric BARBE. Un courrier lui a été transmis le 12 janvier 2023.

En date du 01 février 2023, Monsieur Éric BARBE informe de son refus de siéger au conseil municipal et conseil communautaire.

Par conséquent, le prochain candidat de la liste remplissant les fonctions (Monsieur Alain AUBRY) a été informé par courrier en date du 2 février 2023.

Anthony TRIFAUT indique qu'il informera les membres du conseil municipal de la réponse de M AUBRY.

Rapport n°3 : Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires dans les différentes commissions municipales

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

La mise en place des commissions municipales s'est effectuée en juin 2020 conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant la proposition de mettre en place 7 commissions municipales composées chacune de 6 membres, dont 5 de la majorité et 1 de la minorité ;

Considérant la mise en place de groupe de travail ;

Considérant les démissions des conseillers municipaux ;

Commission Finances	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Annie DARAULT	Titulaire
	Christian MAUCOURT	Titulaire
	Emilie PERDEREAU	Titulaire
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Philippe COUDRAY	Titulaire
	Didier DREUX	Titulaire
	Poste vacant pour la minorité	Suppléant

Commission Urbanisme	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Christian MAUCOURT	Titulaire
	Jonathan REYT	Titulaire
	Léa GUYON	Titulaire
	Laurent MAILLARD	Titulaire
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Didier DREUX	Titulaire
	Amandine CLEMENCE	Suppléant

Commission Aménagement communal	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Laurent MAILLARD	Titulaire
	Stéphane FOUQUET	Titulaire
	Léa GUYON	Titulaire
	Jules AUBERT	Titulaire
	Philippe COUDRAY	Titulaire
	Amandine CLEMENCE	Titulaire
	Poste vacant pour la minorité	Suppléant

Commission Travaux Bâtiments	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Christian MAUCOURT	Titulaire
	Annick CHARTRAIN	Titulaire
	Jonathan REYT	Titulaire
	Jules AUBERT	Titulaire
	Philippe COUDRAY	Titulaire
	Marianne ROHART	Titulaire
	Didier DREUX	Suppléant

Commission Education et famille	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Christiane COULON	Titulaire
	Emilie PERDEREAU	Titulaire
	Annick CHARTRAIN	Titulaire
	Emmanuelle LEROUX	Titulaire
	Mélanie MACE	Titulaire
	Milène LEPROUST	Titulaire
	Marianne ROHART	Suppléant

Commission Vie associative	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Stéphane FOUQUET	Titulaire
	Emilie PERDEREAU	Titulaire
	Laurent MAILLARD	Titulaire
	Annie DARULT	Titulaire
	Philippe CHARPENTIER	Titulaire
	Marianne ROHART	Titulaire
	Milène LEPROUST	Suppléant

Commission Communication	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Gaëtan RENAULT	Titulaire
	Christiane COULON	Titulaire
	Emmanuelle GOMBOURG	Titulaire
	Mélanie MACE	Titulaire
	Milène LEPROUST	Titulaire
	Poste vacant pour la minorité	Suppléant

Commission d'Appel d'Offres	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Annie DARAULT	Titulaire
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Didier DREUX	Titulaire
	Philippe COUDRAY	Suppléant
	Laurent MAILLARD	Suppléant
	Milène LEPROUST	Suppléant

Centre communal d'action sociale	Anthony TRIFAUT	Président de droit
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Christiane COULON	Titulaire
	Annie DARAULT	Titulaire
	Annick CHARTRAIN	Titulaire
	Marie-Line FOUCHER	Titulaire
		Poste vacant pour la minorité

SIAEP de Montfort-le-Gesnois	Anthony TRIFAUT	Titulaire
	Christian MAUCOURT	Titulaire
	Christiane COULON	Titulaire
	Yvette BULOUP	Titulaire
	Philippe COUDRAY	Titulaire
	Laurent MAILLARD	Suppléant
	Jules AUBERT	Suppléant
	Annie DARAULT	Suppléant
	Annick CHARTRAIN	Suppléant
	Amandine CLEMENCE	Suppléant

Groupe de travail Jeunes/Citoyenneté	Emilie PERDEREAU
	Annick CHARTRAIN
	Stéphane FOUQUET
	Gaëtan RENAULT
	Emmanuel GOMBOURG
	Poste vacant pour la minorité
	Poste vacant pour la minorité

Groupe de travail Conseil Municipal Jeunes	Emilie PERDEREAU
	Annick CHARTRAIN
	Gaëtan RENAULT
	Mélanie MACE
	Léa GUYON
	Milène LEPROUST
	Poste vacant pour la minorité

Groupe de travail Animation Communale	Philippe CHARPENTIER
	Annick CHARTRAIN
	Stéphane FOUQUET
	Yvette BULOUP
	Marie-Line FOUCHER
	Milène LEPROUST
	Didier DREUX (suppléant)

Groupe de travail Développement économique	Jonathan REYT
	Stéphane FOUQUET
	Marie-Line FOUCHER
	Philippe COUDRAY
	Annie DARAULT
	Milène LEPROUST
	Poste vacant pour la minorité

Groupe de travail Patrimoine	Yvette BULOUP
	Léa GUYON
	Philippe CHARPENTIER
	Marie-Line FOUCHER
	Christiane COULON
	Didier DREUX
	Amandine CLEMENCE

Comité de pilotage Champ de foire	Anthony TRIFAUT
	Laurent MAILLARD
	Stéphane FOUQUET
	Léa GUYON
	Amandine CLEMENCE
	Philippe COUDRAY
	Jonathan REYT
	Marie-Line FOUCHER
	Annie DARAULT
	Milène LEPROUST
	Marianne ROHART

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Rapport n°4 : Attribution marché de travaux Route de Connerré

Une procédure de consultation des entreprises a eu lieu afin de procéder aux travaux de la route de Connerré (liaison douce, aménagement de sécurité, création éclairage public)

Considérant l'analyse des offres reçues en date du 19 décembre 2022 et après une négociation (Prix, délais, planning) effectuée conformément au règlement de consultation jusqu'au 27 janvier 2023, il vous sera demandé d'autoriser M le Maire :

- A signer tous les documents afférents au rejet des offres n'ayant pas obtenues la meilleure note globale au regard des différents critères de sélection du règlement de consultation et du CCTP.
- A signer l'ensemble des pièces constitutives du marché à l'entreprise ayant obtenue la meilleure note globale au regard des différents critères de sélection du règlement de consultation et du CCTP.

Anthony TRIFAUT présente les offres reçues sur les deux lots ainsi que l'analyse de celles-ci effectuée conformément au règlement de consultation et CCTP. Il indique que la consultation a permis de comparer trois offres pour le lot 1 et deux offres pour le lot 2 en date du 19 décembre 2022 et 27 janvier 2023 (offres négociées conformes au règlement de consultation).

Après analyse des offres négociées, il est proposé d'attribuer le marché pour le lot 1 à la société COLAS pour un montant total de 546 000 euros TTC et le lot 2 à la société INEO RESEAU CENTRE pour un montant de 68 832 euros TTC

Stéphane FOUQUET indique que les délais de réalisation sont courts au regard de l'ampleur des travaux. Anthony TRIFAUT précise que la négociation engagée dans cette consultation avait aussi pour objet une confirmation des prix et des délais proposés par les entreprises. Les entreprises ont bien confirmé les délais et le planning. Anthony TRIFAUT indique qu'en cas de dépassement des délais inscrits dans la proposition, des pénalités s'appliquent.

Jonathan REYT demande à quelle date commenceront les travaux.

Anthony TRIFAUT précise qu'à l'issue de la notification, les entreprises auront 1 mois pour démarrer le chantier. Au regard des notifications, le chantier pourrait démarrer mi-mars et se terminer avant l'été.

Anthony TRIFAUT indique qu'une réunion publique avec l'ensemble des riverains sera proposée afin de présenter les contraintes liées aux travaux.

Anthony TRIFAUT indique que le Département apportera une subvention de 200 000 euros dans le cadre de l'aménagement de la liaison piétonne et cyclable. Il indique que ce projet sera subventionné à quasiment 80% sur tous les travaux (Eau potable, effacement réseaux électriques, effacement réseau télécommunication, aménagement de sécurité et liaison douce)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes :

- Avec la société COLAS France SAS, domiciliée Route de Paris - CS800006 - 72470 CHAMPAGNE pour un montant total de 546 000 euros TTC.
- Avec la société INEO RESEAU CENTRE, domiciliée 14 rue de la FONDERIE - CS30038 - 45073 ORLEANS CEDEX 2 pour un montant de 68 832 euros TTC.

Rapport n°5 : Adoption des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la collectivité

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. L'introduction des lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP) ont modifié le cadre juridique relatif à l'exercice du dialogue social au sein des collectivités. Ces changements répondent au premier axe de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui est de promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties données aux agents publics, en passant d'une approche individuelle à une approche collective.

Ils répondent également à un objectif de plus grande transparence. En effet, l'objet des lignes directrices de gestion est de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1er janvier 2021. Ces lignes directrices de gestion doivent notamment donner aux agents les critères généraux de choix en matière de déroulement de carrière et d'évolution professionnelle, sans préjudice du pouvoir propre de l'autorité territoriale en ce qui concerne la nomination.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent ainsi à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, en effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examineront plus les décisions en matière d'avancement à compter du 1er janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents des services de la collectivité. Ces LDG sont établies par l'autorité territoriale et soumises pour avis au comité technique. Elles doivent être formalisées sous la forme d'un arrêté.

Les représentants du personnel et les personnels de la collectivité ont été informés et concertés lors de deux temps :

• une réunion de concertation en date du 22 juin 2022 avec l'ensemble des personnels de la mairie durant laquelle une présentation réglementaire des LDG a été faite. Il a été proposé aux agents de constituer un groupe de travail avec la Directrice générale des services pour travailler sur l'ensemble des critères.

• le comité technique du 24 novembre 2022 durant lequel ont été présentées les lignes directrices de gestion de la commune de Montfort-le-Gesnois. Avis favorable reçu par courrier en date du 05 décembre 2022.

Ce travail a également été mené à partir des documents existants au sein de la collectivité tels que l'organigramme de la collectivité, différentes délibérations sur temps de travail et avancements de grade, le tableau des effectifs de la mairie, le document unique et la procédure d'entretiens professionnels.

Didier DREUX demande quelle est la fréquence des visites médicales pour les agents. Anthony TRIFAUT indique que les agents de la fonction publique territoriale bénéficient d'une visite d'information et de prévention qui doit avoir lieu au minimum tous les deux ans.

Cet examen médical est obligatoire. Il permet de s'assurer de la continuité de la compatibilité entre les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent et son état de santé et, le cas échéant, de proposer des aménagements du poste de travail. Anthony TRIFAUT indique qu'un suivi en interne est effectué par la collectivité et qu'une évaluation de tous les postes des agents a été effectuée par la médecine du travail. Des préconisations sont appliquées au fur et à mesure.

Didier DREUX demande si ce document est valable pour toutes les communes équivalentes.

Anthony TRIFAUT indique qu'il appartient à chaque collectivité de mettre en place les lignes directrices de gestion au regard de la réglementation.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Rapport n°6 : Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

En date du 16 janvier 2023 et 30 janvier 2023, la trésorerie de La Ferté Bernard a transmis un état des créances éteintes à présenter au conseil municipal pour 2 familles. Le montant total des titres à admettre en créances éteintes s'élève à 816.18 € selon le détail suivant :

- Famille A pour un montant de 656.13 € correspondant à des factures de restauration scolaire sur les années 2013 et 2016.
- Famille B pour un montant de 160.05€ correspondant à des factures de restauration scolaire sur l'année 2016.

Stéphane FOUQUET demande si nous avons des dettes encore avant 2016. Annie DARAULT confirme que des familles ont encore des dettes avant 2016 et que celles-ci ne peuvent être effacées tant que la procédure de recouvrement n'est pas terminée.

Philippe COUDRAY demande quel est le montant des dettes actuellement. Annie DARAULT répond que nous en sommes à 40 000 euros environ à ce jour. Anthony TRIFAUT indique qu'un état précis sera présenté en conseil municipal du mois de mars. Par ailleurs, il indique qu'un travail en interne réalisé par les élus a permis de réduire cette dette d'environ 20 000 euros.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Rapport n°7 : Signature convention tripartite pour ouverture base de Canoë Kayak

Le projet de développement de la navigabilité de l'Huisne, mené depuis de nombreuses années par le Pays du Perche Sarthois, s'est fortement dynamisé en 2019 sous l'impulsion de nouveaux élus et le positionnement de la commune de Montfort-le-Gesnois.

Après une phase théorique marquée par la réalisation d'une étude de faisabilité par la Fédération Française de Canoë-Kayak, le projet entre désormais dans sa phase opérationnelle avec l'aménagement de la rivière et le développement de la pratique du Canoë-Kayak. Dans cette optique, le Perche Sarthois, la commune de Montfort-le-Gesnois et le Canoë-Kayak Club Fertois se sont entendus afin de proposer dès 2023, un service de location estival basé sur la commune de Montfort-le-Gesnois.



La base de location sera ouverte les samedis et dimanches après-midi, en juillet et en août, de 14h à 18h. Le site fera également office de bureau d'information touristique. Le saisonnier sera présent sur site de 13h30 à 18h30 et accueillera les clients et visiteurs au local, mis à disposition par la commune, situé à l'espace du Pont Romain à Montfort-le-Gesnois.

Une balade sous forme de boucle, délimitée par des bouées, sera proposée aux pratiquants. Les départs et arrivées se feront au même endroit.

Les engagements du Pays du Perche Sarthois :

Le Pays du Perche Sarthois est l'initiateur et le pilote de ce projet de développement de la navigabilité sur l'Huisne, il prend donc logiquement part au développement de l'activité. En ce sens, il s'engage à :

- Accompagner la mise en place du service et assurer le suivi pendant la saison ;
- Former le saisonnier sur la partie promotion touristique ;
- Réaliser un document de promotion papier et assurer la communication
- Apporter un soutien financier en prenant à sa charge les frais suivants :
 - Le salaire du saisonnier, les week-ends en juillet et août (80 heures)
 - Les frais kilométriques du saisonnier, liés à ses déplacements La Ferté-Bernard / Montfort-le-Gesnois (16 allers-retours)
 - Les frais d'assurance liés à l'activité de location.

Les engagements de la commune de Montfort-le-Gesnois :

Par son positionnement stratégique, son accessibilité et son potentiel touristique, l'espace du Pont Romain de la commune de Montfort-le-Gesnois a été choisi pour accueillir la base de location de Canoë-Kayak et le point d'information touristique. La mise en place de ce service s'intègre dans un projet de valorisation global du Pont Romain. Afin de proposer une prestation de qualité et offrir des conditions de travail optimales au personnel qui œuvrera sur site, la commune de Montfort-le-Gesnois s'engage à :

- Mettre à disposition un local équipé et fonctionnel pour la promotion touristique et la base de location ;
- Signaler l'activité sur site (panneaux directionnels, banderole, etc.) ;
- Aménager un râtelier à proximité de la rivière pour faciliter la manutention des canoës-Kayaks ;
- Faire l'acquisition du matériel nécessaire à la navigation en sécurité (bateaux, gilets de sauvetage, pagaies, bidons). Montant évalué à 7591.20 euros.

La convention est valable pour les trois prochaines saisons, de juillet 2023 à août 2025.

Amandine CLEMENCE demande à quel endroit seront stockés les canoës durant la période hivernale. Anthony TRIFAUT indique que ces derniers seront stockés dans le bâtiment sur l'espace du pont romain. Un espace dédié permettra de ranger l'ensemble des matériels nécessaires à cette activité.

Amandine CLEMENCE demande si des aménagements sont prévus. Anthony TRIFAUT indique que des travaux seront faits à l'intérieur du bâtiment pour créer ces espaces de rangement. D'autre part, il indique que des aménagements seront faits sur le bord de la rivière à proximité de l'embarcadère/débarcadère. Ces travaux sont pris en charge par le Pays du Perche Sarthois et ont fait l'objet d'une validation des services de la Préfecture et la police de l'eau.

Anthony TRIFAUT indique également qu'une rencontre avec le syndicat du bassin des versants de l'Huisne Sarthe s'est faite fin d'année dernière afin d'envisager une réfection du fossé entre la plan d'eau et l'espace du Pont romain. Ces aménagements pourraient aussi permettre de sécuriser le passage du barrage.

Didier DREUX demande combien de canoës kayak seront achetés. Anthony TRIFAUT précise qu'il est envisagé à ce stade de s'équiper d'une flotte de 8 embarcations avec pagaies, bidons, gilets de sauvetage.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Rapport n°8 : Présentation projet de réhabilitation des bâtiments Place Notre Dame

Dans le cadre du programme de revitalisation de la commune, les élus ont souhaité parallèlement à l'étude d'aménagement du champ de foire, engager une étude de faisabilité pour réhabiliter l'ensemble des bâtiments de la place Notre Dame.



Cette étude de faisabilité a été transmise au cabinet d'architecture PIX Architecture.

Cette étude a été présentée en réunion des commissions travaux bâtiments, aménagement communal et développement économique le samedi 28 janvier 2023.

L'étude de faisabilité se décompose en deux projets distincts :

- Réhabilitation des bâtiments de la bibliothèque et SIAD en réaménagement de 2 cellules commerciales avec logements et des bureaux
- Réhabilitation du bâtiment du presbytère en réaménagement d'un commerce, d'un logement et de salles pour la paroisse.

Une présentation des deux projets sera ainsi faite en séance plénière du conseil municipal. A l'issue de cette séance, il sera proposé de présenter le projet :

- Aux habitants de la commission extra-municipale
- Aux commerçants de la commune

La réalisation de ces projets sera conditionnée au plan de financement.

Amandine CLEMENCE demande où ira la bibliothèque durant ces travaux. Anthony TRIFAUT indique qu'à terme la bibliothèque sera implantée sur l'espace du champ de foire. L'étude a montré la pertinence de cet aménagement. Dans l'attente de ce programme d'aménagement, il sera nécessaire de relocaliser la bibliothèque dans d'autres locaux appartenant à la mairie. Au regard de la non acceptation des projets sur le bâtiment de la grande rue, nous pourrions aménager la bibliothèque à cet endroit.

Amandine CLEMENCE demande si les projets de réhabilitation des bâtiments de la place Notre Dame intègre des travaux de voirie de la place. Anthony TRIFAUT indique que la place ne pourra pas être intégrée dans ces travaux au regard du coût à ce jour mais aussi du lancement de la rénovation de l'église Notre Dame. Les travaux de réfection de la place Notre Dame seront conséquents et une planification dans les 5 ans serait difficilement absorbable. Lors de l'étude communale, une évaluation des travaux de la place était chiffrée à plus de 2.5 millions d'euros.

Jonathan REYTT indique que les travaux sur les bâtiments permettront de créer une dynamique commerciale sur cette partie de la commune.

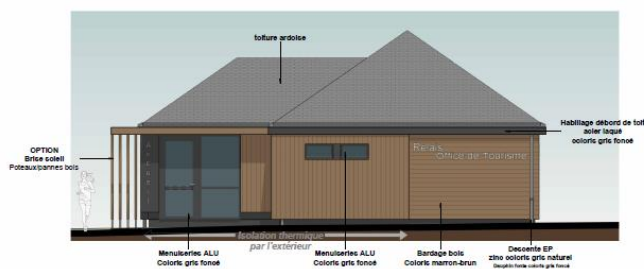
Anthony TRIFAUT précise que les projets de réhabilitation des bâtiments pourraient être éligibles à plusieurs dispositifs (Fonds verts, DETR, Fond de reconquête des centres bourgs) et qu'il est important de finaliser le travail avant la fin du premier semestre

Anthony TRIFAUT sollicite l'avis du conseil municipal afin de poursuivre le projet avec l'architecte mais aussi candidater aux différents appels à projet.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

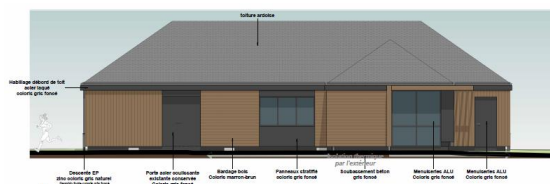
Rapport n°9 : Présentation projet relais office de tourisme espace du Pont Romain



La commune de Montfort-le-Gesnois a dans le cadre de son projet de revitalisation souhaité travailler sur l'attractivité touristique avec la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel présents sur le territoire. Après avoir engagé un travail d'inventaire avec la Région des Pays de la Loire et le Pays du Perche Sarthois, les élus ont décidé de poursuivre la mise en valeur de

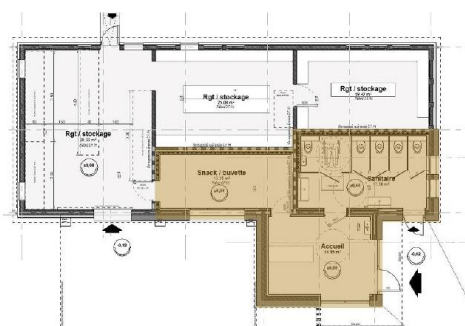
l'espace du Pont romain dans sa globalité en proposant un site ouvert et propice à la découverte du patrimoine bâti et naturel. En septembre 2022, 65 kms d'itinéraires de randonnée et VTT ont été balisés avec le soutien financier du Conseil Départemental. En plus de ces parcours, un itinéraire « découverte du patrimoine » a été mis en place avec de la signalétique touristique sur les 35 points de découverte du patrimoine bâti.

Ce projet de revalorisation touristique s'inscrit en proximité des équipements communautaires présents à 500 m du pont romain (Complexe aquatique, Parc de jeux, Hôtel, aire de camping-car).



Afin de poursuivre ce projet, le Pays du Perche Sarthois a validé en conseil syndical la mise en place d'un relais office de tourisme sur la commune de Montfort-le-Gesnois, charge à la commune d'aménager un espace. Ainsi, une proposition d'aménagement global de l'espace du pont romain a été pensée par les élus pour en faire :

- Un relais touristique permettant de mieux renseigner la population sur le patrimoine de la commune mais également celui de l'intercommunalité
- Une base de canoë Kayak permettant de valoriser le sport en itinérance s'inscrivant dans le projet du Perche Sarthois de navigabilité de l'Huisne en Kayak de La Ferté Bernard au Mans
- Une base de loisirs (aménagement de jeux) et pique-nique
- Un aménagement d'un espace naturel permettant un maintien de la biodiversité



Cette action s'inscrit dans le programme de revitalisation de la commune et spécifiquement dans l'opération Petites villes de demain au titre de l'amélioration du patrimoine et du développement touristique de la commune sur l'espace du Pont Romain

Il permettra également à la commune de mieux faire valoir l'important patrimoine de la commune mais également développer le tourisme en itinérance (Canoë kayak, Vélo, randonnée, station de trail ...) avec les infrastructures existantes (Hôtellerie, piscine...)

Afin de réaliser ce projet dans sa globalité, la commune engagera pour l'année 2023 les dépenses suivantes :

- Réhabilitation du bâtiment de l'espace du Pont Romain : 128 696,20 € HT
- Achat de barrières pour sécurisation : 3 227,70 € HT
- Achat de tables de pique-nique : 1499,17 € HT
- Aménagement de jeux pour enfants : 54 798,57 € HT
- Achat d'embarcations et matériels de sécurité : 6 326 € HT

Coût total du projet : 194 547, 64 €

Le projet est inscrit au budget dans le cadre d'une autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP)

Amandine CLEMENCE demande à quel moment sera déposée la déclaration préalable de travaux. Anthony TRIFAUT indique que la déclaration préalable de travaux sera déposée probablement sur le mois de mars afin d'intégrer les éventuelles remarques dans la consultation des entreprises.

Amandine CLEMENCE demande si le budget comprend les travaux et la maîtrise d'œuvre. Jonathan REYT répond qu'il s'agit bien d'un coût global. Anthony TRIFAUT indique que les élus ont souhaités aussi faire cette étude de faisabilité en interne afin de réduire les coûts.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Rapport n°10 : Demande de subvention Relais office du tourisme au Département de la Sarthe

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du développement du relais office de tourisme sur la commune de Montfort-le-Gesnois, le projet pourrait être éligible au dispositif « développement des offices de tourisme » du Conseil Départemental.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote

Adopté à l'unanimité

Informations Diverses

Recours gracieux PLUi auprès de M le Préfet de la Sarthe

En date du 8 décembre 2022, M le Préfet de la Sarthe signait l'arrêté du PLUi à la suite d'un vote des assemblées municipales, communautaires, d'un avis des personnes publiques associées et d'une enquête publique en été 2022.

A la découverte de l'arrêté signé par M le Préfet de la Sarthe, il est apparu que le classement des parcelles cadastrées section 206 AO 107-111 et 112 (en zone 1AU) a été déclassée en zone 2AU sans prise en compte des demandes et engagements de la collectivité. Cette modification n'apparaissait pas sur les cartes graphiques de l'arrêté du 8 juin et de la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre. Cette absence d'éléments lors de la délibération de l'instance communautaire aurait pu changer le vote et par conséquent l'acceptation du PLUi de notre part.

En date du 19 décembre 2022, M le Maire a transmis à M le Préfet un recours gracieux afin d'obtenir les modifications et régulariser cette situation.

En date du 24 janvier 2023, M le Préfet de la Sarthe répondait à notre recours gracieux et précisait qu'il appartenait à la communauté de communes de fournir les argumentaires pour régulariser cette situation.

Il appartient désormais à la communauté de communes responsable du PLUi-H d'apprécier vos éléments portés à notre connaissance. Si, après concertation avec vous, l'intercommunalité estime leur bien fondé alors la communauté de communes pourra engager une procédure d'évolution du PLUi-H à court terme.

Parallèlement à ce recours gracieux, Anthony TRIFAUT a transmis le 16 décembre 2022 à M le Président de l'intercommunalité, une demande d'inscription de modification simplifiée du PLUi à l'ordre du jour du conseil communautaire de janvier 2023. Cette demande a été acceptée et la communauté de communes a délibéré en date du 26 janvier 2023 pour engager la procédure de modification simplifiée du PLUi. Anthony TRIFAUT a demandé que cette procédure soit aboutie avant la fin du premier trimestre car à ce jour plusieurs autorisations d'urbanisme sont bloquées au regard de certains articles du règlement PLUi comportant des erreurs.

Commission DSP Assainissement

La commune de Montfort-le-Gesnois a lancé une consultation publique dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public assainissement prenant fin en juin 2023. La commune se fait assister d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (ADM Conseil) sur cette procédure pour procéder à l'analyse des offres.

En date du 04 et 25 janvier 2023, la commission DSP s'est réunie pour valider l'offre reçue et analyser avec ADM Conseil la proposition de contrat. A ce jour, la commission a décidé de ne pas accepter l'offre en l'état et d'engager une négociation conformément au règlement de consultation.

Information sur l'évolution du service Carte d'identité et Passeport

Evolution des dernier mois	janv-03	Décembre	Novembre	Octobre	Septembre
Carte d'identité	212	189	249	275	472
Carte d'identité + passeport	60	54	57	71	41
Passeport	92	98	99	137	100
Total de Rdv	364	341	405	483	613
Total de Titres	424	395	462	554	654
Remise Carte d'identité	88	77	103	83	3
Remise Carte d'identité + Passeport	37	12	28	40	3
Remise Passeport	40	17	18	23	1
Total Rdv	489	430	536	606	619
Total Remises	526	442	564	646	622

Evolution des derniers mois	2021	2022	2023
Total de Titres	992	2720	299
Nb de Montgesnois	186	314	12
% Montgesnois	19%	11,50%	4%
Dotation annuelle	8 580 €	14 630 €	

Mise en place du service minimum sur la commune

Plusieurs agents de la collectivité ont participé dernièrement aux mouvements de grève contre la réforme des retraites. Même si l'organisation interne à nos services a pu se mettre en place dans la concertation, il est apparu des difficultés sur l'école maternelle entraînant une inquiétude légitime des parents à la lecture des informations transmises. Pour rappel, l'école ne peut être fermée car la commune a l'obligation de mettre en place le service minimum. Anthony TRIFAUT, après avoir pris contact avec l'inspectrice académique du secteur et M le Directeur académique, proposera des axes d'amélioration lors d'un prochain conseil municipal. Une rencontre avec les parents d'élèves sera ainsi programmée prochainement pour aborder ce sujet.

Départ de la Directrice Générale des Services

Par mail en date du 10 janvier 2023, la directrice générale des services a fait part de son intention de quitter la collectivité en vue d'une mobilité professionnelle. Un courrier de recrutement a été transmis à M le Maire le

La directrice des services quittera la collectivité le vendredi 3 mars 2023. Le recrutement a été lancé sur la plateforme emploi territorial

Questions diverses :

Didier DREUX demande où en sommes-nous sur le programme Petites villes de demain. Anthony TRIFAUT indique que le chargé de mission a connu des problèmes de santé importants et est revenu à ce jour en mi-temps thérapeutique en télétravail uniquement. Cette situation a freiné l'avancé de la rédaction des fiches actions mais qu'à ce jour il est envisagé la signature de l'ORT en avril avec les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anthony TRIFAUT

Le Secrétaire de Séance
Gaëtan RENAULT

